

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 JUIN 2023 – 20 H

PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY - Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN – Véronique DEBERT - Stéphane BONIFACE - Sylvie GANGLOFF
ABSENTS EXCUSÉS : Gérard DUTEL (*pouvoir à Nicolas REY*) – Guillaume GARIN (*pouvoir à Sylvie GANGLOFF*) – Pierre-Jean LAFFAY (*pouvoir à Gérard DUTEL*)
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la séance du 23 mai et du 09 juin 2023.

Madame le Maire demande à ce que trois points, non inscrits à l'ordre du jour, fassent l'objet de délibérations. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1/ SALLE D'ANIMATION RURALE

Madame le Maire fait part de la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce même jour à 15 H quant aux lots 1 (maçonnerie), 2 (charpente métallique) et 8 (électricité CFO-CFA) précédemment déclarés infructueux et ayant fait l'objet d'un nouvel avis d'appel public à concurrence.

À l'issue de cette procédure, les huit lots composant le marché public de travaux de rénovation de la salle d'animation rurale sont allotés comme suit :

LOTS	Estimation HT	ENTREPRISES	Montant HT	
Lot 01	MAÇONNERIE	29 400,00	MATTANA	41 119,88
Lot 02	CHARPENTE MÉTALLIQUE	89 300,00	ERTCM	108 696,45
Lot 03	COUVERTURE BARDAGE	127 600,00	SUPER	152 000,00
Lot 04	MENUISERIE BOIS	12 900,00	CREA BOIS	11 858,97
Lot 05	PLATRERIE PEINTURE CARRELAGE	38 800,00	AUBONNET & FILS	41 069,22
Lot 06	MÉTALLERIE	41 800,00	ACTM	39 146,70
Lot 07	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	85 000,00	CL DESBENOIT	82 500,00
Lot 08	ÉLECTRICITÉ CFO-CFA	39 000,00	CUISSON	49 451,71
	Estimation de l'opération	463 800,00		525 842,93

Monsieur Nicolas REY, 1^{er} Adjoint, responsable des bâtiments, informe qu'une première réunion de chantier est d'ores et déjà fixée au mardi 18 juillet 2023 à 15 H 30.

À l'unanimité, le conseil municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres.

2/ AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE – CHOIX DES DEVIS

Monsieur Stéphane BONIFACE, membre de la commission Voirie, présente les modèles et devis de l'entreprise SIGNATURE quant au choix des barrières et supports de vélos (ces derniers doivent être « validés » par la Région AURA qui prend leur financement à sa charge).

Les modèles ont été choisis à l'unanimité des membres présents.

3/ ZONE ARTISANALE

Madame le Maire rappelle que le Garage Farjot a fait part de son souhait d'acquérir la totalité ou une partie du bâtiment. Les dirigeants de la Rumeur Libre souhaitent connaître le prix de vente avant de se prononcer à leur tour.

Un premier estimatif :

- Rumeur Libre : entre 130.000 € et 150.000 € ;
- Garage : entre 80.000 € et 100.000 €

2^{ème} estimatif pour l'ensemble du bâtiment :

- de 87.000 € à 127.000 €.

Chiffrage établi à partir de la comptabilité communale depuis l'acquisition du bien :

- 203.313,36 € sans application de taux de réactualisation.

Avant de fixer un prix définitif, le conseil municipal souhaite faire valider la procédure de chiffrage par le Cabinet PETIT ; il sera ensuite proposé aux deux locataires le prix de vente pour la totalité, et le prix de vente pour leurs parties respectives.

4/ MOTION AMRF

Relative au « zéro artificialisation nette » prévu par les services de l'Etat. L'AMRF et les sénateurs s'élèvent contre ce principe en proposant des mesures de compensations. La motion est adoptée à l'unanimité.

5/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Demander à l'association Les Cavaliers de la Goïtière si elle est toujours en activité.

ASSOCIATIONS	MONTANT
Basket	1.000,00 €
Comité des Fêtes	3.000,00 €*
Bourriche colomboise	100,00 €
Société de Chasse Communale	100,00 €
Amis du Gand et du Bernand	100,00 €
Les Colombes	100,00 €
Club du 3 ^{ème} Âge	100,00 €
Anciens d'Algérie	100,00 €
Boules Montplaisir	100,00 €
Les Cavaliers de la Goïtière	100,00 €
Les P'tites Mains de Sainte Colombe	100,00 €
S.P.A. Roanne	170,00 €
Cantine	750,00 €
Sou des écoles	110,00 €

*1.000 €/an (participation aux colis des Anciens) + 1.000 € votés en 2020 pour le cinquantième anniversaire de l'Association mais non versés pour cause de Covid + 1.000 € exceptionnels pour l'organisation du Festival de musique « Le Tacot des Colombes » en 2023.

6/ URBANISME

→ Demande d'acquisition d'une partie de parcelle communale

Il s'avère que cette parcelle contient de l'amiante et bien que constructible, ne peut être vendue comme telle. Il convient de prendre contact avec le demandeur pour évoquer ces points.

→ Hauteur des murs de clôture hors lotissement

Il est décidé à l'unanimité de ne pas délibérer sur le sujet et faire confiance au bon sens des propriétaires.

7/ CONVENTION COMMUNE/SDIS 42 – REMOcRA

Dans le cadre de la Défense extérieure contre l'Incendie (DECI), REMOcRA est une plateforme générée par le SDIS 42 qui permettra de connaître les emplacements des réserves d'eau et l'état des bornes d'incendie et autres points d'eau sur les territoires communaux. Pour renseigner et accéder à cette plateforme, une convention avec le SDIS est nécessaire.

La convention est adoptée à l'unanimité.

8/ MAISON DITE VIAL – PRINCIPE DE LA VENTE

Une deuxième agence de Champagne-au-Mont-d'Or est intéressée par la mise en vente de la maison Vial. Un document actant le principe de la vente est demandé pour la mise en publicité du bien. Délibération votée à l'unanimité.

9/RPQS SIMA COISE - 2022

Émis chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) retrace le bilan des nouveaux contrôles d'installations d'assainissement individuel des communes alimentées par le Syndicat. Rapport approuvé à l'unanimité.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Réunion de préparation de chantier de la démolition de l'appentis de l'école

Elle est fixée au samedi 24 juin à 11 H 30 avec les élus qui effectueront la démolition le 8 juillet.

Défibrillateur : il sera posé à l'entrée du secrétariat de mairie le 29 juin à 15 H 30 en lieu et place de l'actuel. Celui installé précédemment est défaillant ; dans l'attente, un défibrillateur de remplacement a gracieusement été mis à disposition.

La formation sera effectuée lors de la pose du second défibrillateur à la salle d'animation rurale, à la fin des travaux, soit dans le courant du premier trimestre 2024.

Tony, en CDD pendant l'été, est affecté au service technique le lundi, mercredi et jeudi. Le mardi et le vendredi, il est au secrétariat pour se consacrer à la mise à jour du site internet.

Pique-nique St Cyr/Ste Colombe : il aura lieu le dimanche 9 juillet, s'il fait beau à l'étang de St Cyr et s'il pleut à la salle des fêtes de Sainte Colombe.

Les gradins : les associations préalablement intéressées se sont désistées. Stéphane BONIFACE va réémettre l'annonce.

Travaux d'été : peinture du grand portail de la cure, remise en état des hydrants, poubelles à lasurer et poubelles neuves à poser ; les calvaires (en priorité au croisement de la rue de la Croix et rue des Tisseurs) à nettoyer et traiter ; saignées dans les chemins.

Prochaine réunion du conseil municipal :
Vendredi 21 juillet 2023 à 20 H
Séance terminée à 0 H15